Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 mai 2021

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 20
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 3

Le dix mai deux mille vingt et un, à 19:30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :
Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :
Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s) :
Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Aurore BAUGE

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Christophe GUYOT est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2021 est lu pour approbation et signature et les membres présents à cette séance le signent.

AFFAIRES GENERALES

2021-049 - Lotissement Vierge de Celle / Grille des prix

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,
Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
Considérant l'avis du service des Domaines par courrier en date du 09 mars 2021,
Considérant l'achèvement des travaux de viabilisation,

Le conseil municipal est appelé à valider la grille des prix des terrains situés à la Vierge de Celle, annexée à la présente, après avoir pris connaissance des documents présentés à la Commission Générale du 03 mai 2021.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Prix de vente des parcelles					
LOTS N°	SURFACE EN M²	PRIX DE VENTE PONDERE HT	Prix Ht/m²	PRIX DE VENTE PONDERE TTC	Prix TTC/m²
1.1	699	71 150 €	102 €	85 380 €	122 €
1.2	533	52 300 €	98 €	62 760 €	118 €
1.3	488	47 300 €	97 €	56 760 €	116 €
1.4	570	56 000 €	98 €	67 200 €	118 €
1.5	574	56 400 €	98 €	67 680 €	118 €
1.6	534	52 400 €	98 €	62 880 €	118 €
1.7	628	64 050 €	102 €	76 860 €	122 €
1.8	613	62 550 €	102 €	75 060 €	122 €
1.9	499	48 900 €	98 €	58 680 €	118 €
1.10	515	50 500 €	98 €	60 600 €	118 €
1.11	470	46 000 €	98 €	55 200 €	117 €
1.12	470	46 500 €	99 €	55 800 €	119 €
1.13	470	46 500 €	99 €	55 800 €	119 €
1.14	470	46 500 €	99 €	55 800 €	119 €
1.15	470	46 500 €	99 €	55 800 €	119 €
1.16	577	58 950 €	102 €	70 740 €	123 €
1.17	575	56 500 €	98 €	67 800 €	118 €
1.18	476	46 600 €	98 €	55 920 €	117 €
1.19	579	59 150 €	102 €	70 980 €	123 €
2.1	534	55 900 €	105 €	67 080 €	126 €
2.2	522	54 700 €	105 €	65 640 €	126 €
3.1	511	53 600 €	105 €	64 320 €	126 €
3.2	504	50 400 €	100 €	60 480 €	120 €
3.3	476	47 100 €	99 €	56 520 €	119 €
3.4	477	46 700 €	98 €	56 040 €	117 €
4.1	606	63 100 €	104 €	75 720 €	125 €
4.2	615	64 000 €	104 €	76 800 €	125 €
4.3	617	61 200 €	99 €	73 440 €	119 €
4.4	574	56 900 €	99 €	68 280 €	119 €
4.5	594	58 400 €	98 €	70 080 €	118 €
4.6	624	61 900 €	99 €	74 280 €	119 €
4.7	554	54 900 €	99 €	65 880 €	119 €
4.8	661	68 600 €	104 €	82 320 €	125 €
4.9	545	57 000 €	105 €	68 400 €	126 €
5.1	607	60 200 €	99 €	72 240 €	119 €
5.2	558	55 300 €	99 €	66 360 €	119 €
5.3	603	59 800 €	99 €	71 760 €	119 €
5.4	686	71 100 €	104 €	85 320 €	124 €
5.5	525	57 250 €	109 €	68 700 €	131 €
6.1	532	56 950 €	107 €	68 340 €	128 €
6.2	505	53 000 €	105 €	63 600 €	126 €
6.3	471	49 600 €	105 €	59 520 €	126 €
6.4	438	46 300 €	106 €	55 560 €	127 €
6.5	404	42 900 €	106 €	51 480 €	127 €
6.6	476	52 350 €	110 €	62 820 €	132 €
7.1	570	56 000 €	98 €	67 200 €	118 €
7.2	531	53 100 €	100 €	63 720 €	120 €
7.3	531	55 600 €	105 €	66 720 €	126 €
7.4	543	53 800 €	99 €	64 560 €	119 €
7.5	525	53 750 €	102 €	64 500 €	123 €
8.1	653	67 800 €	104 €	81 360 €	125 €
8.2	445	48 250 €	108 €	57 900 €	130 €
8.3	477	50 200 €	105 €	60 240 €	126 €
8.4	535	54 750 €	102 €	65 700 €	123 €
8.5	582	59 450 €	102 €	71 340 €	123 €

FINANCES

2021-050 - CLECT : Attribution de compensation en révision libre

Pour rappel : La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 18 décembre a validé l'évaluation des charges concernant le transfert de la gestion des eaux pluviales intervenu le 1er janvier 2020.

Ainsi, **les charges de fonctionnement ont été évaluées à 9 649 € pour la commune.** Ces frais d'entretien ont été reconstitués sur la base des coûts unitaires et des fréquences d'entretien conventionnellement appliqués pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales ainsi que sur la base du marché de prestation de service de la Communauté de l'Auxerrois.

Sur **la partie investissement**, la CLECT propose de **fixer librement les ACi** :
En effet, afin de tenir compte de la situation budgétaire des communes, il est proposé de retenir les hypothèses d'évaluation des charges transférées selon le code général des impôts (CGI) à l'exception des charges de

renouvellements annualisés. Celles-ci seront ramenées à l'échelle de la CA de l'Auxerrois à 193 589 € par an, soit le renouvellement de 0,36% des réseaux chaque année.
Le **coût de renouvellement est évalué à 13 500€** au lieu de 49 524 €.

Le coût total du transfert s'élève à 23 149 € (au lieu de 59 173€).

La procédure de validation d'un transfert de compétence se fait en deux temps :

1/ validation du rapport d'évaluation des charges par la CLECT et par les communes membres (majorité qualifiée) ;

Le rapport d'évaluation des charges par la CLECT a été validé en date du 22 février 2021 par le conseil municipal.

2/ Après que le rapport soit validé à la majorité qualifiée par les conseils municipaux, le conseil communautaire valide le montant d'AC en révision libre à la majorité qualifiée et ensuite chaque commune concernée valide son montant d'AC.

Le conseil communautaire après que le rapport ait été validé à la majorité qualifiée par les conseils municipaux, par délibération du 25 mars dernier, a validé le montant d'AC en révision libre.

Afin de clore la procédure, le conseil municipal doit par délibération valider le montant des attributions de compensation (AC).

Le conseil à l'unanimité a validé les montants d'AC.

AC Fonctionnement de 9 649 € et AC Investissement de 13 500 €.

2021-051 - SDEY : Convention financière Impasse Jean-Marie Comperat

Afin de définir les conditions d'études, de réalisation, de financement des travaux d'éclairage public impasse Comperat réalisées par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne, une convention financière doit être signée.

La participation financière de la Commune est estimée à 1 697.02 € HT, soit 50% du montant total.

Ce montant sera versé à réception des travaux.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021-052 - Enedis : Convention de servitude Impasse Jean-Marie Comperat

Vu le renouvellement du réseau électrique souterrain des parcelles AL 283 et AL 285, Impasse Compérat,

Vu la nécessité de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour établir les droits et obligations des parties,

Considérant l'indemnité unique et forfaitaire de 20 € à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature versée par ENEDIS,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021-053 - Nouveaux tarifs du Pôle Enfance Jeunesse

Vu la délibération n°2021-013 du 22 février 2021 approuvant la réactualisation du prix des repas,

Vu l'avis favorable de la CAF pour les tarifs du Pôle Enfance Jeunesse applicables au 01 septembre 2021, incluant la réactualisation du prix du repas, approuvé par délibération n°2021-013 du 22 février 2021,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les tarifs ci-joints, avec effet au 1er septembre 2021.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

ACTIVITÉ	0 à 399€	400 à 680€	681 à 900€	901 à 1200€	1201 à 1500€	≥ à 1501 €	Tarif Moyen
%age de familles Baulchoises concernées	4%	14%	22%	21%	16%	24%	
périscolaire matin	1,00 €	1,25 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	1,88 €
cantine scolaire	2,90 €	3,30 €	3,90 €	4,30 €	4,70 €	5,10 €	4,03 €
périscolaire soir	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	2,75 €
%age de familles Baulchoises concernées	4%	14%	23%	15%	21%	23%	
1/2 journée sans repas	1,50 €	2,25 €	3,50 €	4,50 €	5,75 €	6,75 €	4,04 €
1/2 journée avec repas (1/2 journée sans repas*2)	3,00 €	4,50 €	7,00 €	9,00 €	11,50 €	13,50 €	8,08 €
journée sans repas	3,00 €	4,50 €	7,00 €	9,00 €	11,50 €	13,50 €	8,08 €
journée avec repas	4,00 €	6,50 €	9,00 €	11,50 €	14,50 €	17,00 €	10,42 €
Forfait vacances sans repas (5 jours de présence = 4 facturés)	12,00 €	18,00 €	28,00 €	36,00 €	46,00 €	54,00 €	32,33 €
Forfait vacances avec repas (5 jours de présence = 4 facturés)	16,00 €	26,00 €	36,00 €	46,00 €	58,00 €	68,00 €	41,67 €

ACTIVITÉ	0 à 399€	400 à 680€	681 à 900€	901 à 1200€	1201 à 1500€	≥ à 1501 €	Tarif Moyen
périscolaire matin	3,00 €	3,25 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	3,88 €
cantine scolaire	2,90 €	3,30 €	3,90 €	4,30 €	4,70 €	5,10 €	4,03 €
périscolaire soir	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	4,75 €
1/2 journée sans repas	4,50 €	5,25 €	6,50 €	7,50 €	8,75 €	9,75 €	7,04 €
1/2 journée avec repas	6,00 €	7,50 €	10,00 €	12,00 €	14,50 €	16,50 €	11,08 €
journée sans repas	6,00 €	7,50 €	10,00 €	12,00 €	14,50 €	16,50 €	11,08 €
journée avec repas	7,00 €	9,50 €	12,00 €	14,50 €	17,50 €	20,00 €	13,42 €
Forfait vacances sans repas (5 jours de présence = 4 facturés)	24,00 €	30,00 €	40,00 €	48,00 €	58,00 €	66,00 €	44,33 €
Forfait vacances avec repas (5 jours de présence = 4 facturés)	28,00 €	38,00 €	48,00 €	58,00 €	70,00 €	80,00 €	53,67 €

COMMUNES EXTÉRIEURES AVEC CONVENTION (attestation CAF/JUSTIFICATIF DE DOMICILE)							
MERCREDI ET VACANCES COMMUNES AVEC CONVENTION (= TARIF EXTÉRIEUR MOINS 2 € PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE CONVENTIONNÉE)							
le / attestation CAF) avec une prise en charge de 2€ = extérieur	0 à 399€	400 à 680€	681 à 900€	901 à 1200€	1201 à 1500€	≥ à 1501 €	Tarif Moyen
1/2 journée sans repas	2,50 €	3,25 €	4,50 €	5,50 €	6,75 €	7,75 €	5,04 €
1/2 journée avec repas	4,00 €	5,50 €	8,00 €	10,00 €	12,50 €	14,50 €	9,08 €
journée sans repas	4,00 €	5,50 €	8,00 €	10,00 €	12,50 €	14,50 €	9,08 €
journée avec repas	5,00 €	7,50 €	10,00 €	12,50 €	15,50 €	18,00 €	11,42 €
Forfait vacances sans repas (5 jours de présence = 4 facturés)	16,00 €	22,00 €	32,00 €	40,00 €	50,00 €	58,00 €	42,33 €
Forfait vacances avec repas (5 jours de présence = 4 facturés)	20,00 €	30,00 €	40,00 €	50,00 €	62,00 €	72,00 €	45,67 €

information : Répartition des enfants 2020

lieu de résidence des enfants (commune ou quartiers)	Nombre
SAINT GEORGES SUR BAULCHE	194
AUXERRE	34
Autres	14
VILLEFARGEAU	11
LINDRY	9
PERRIGNY	8
CHEVANNES	7
CHARBUY	3
FLEURY LA VALLÉE	2
TOTAL	282

Autres Tarifs :

MAJORATIONS EXCEPTIONNELLES (ACM moins de 12 ans)	
Camps	55 €
Nuitée	15 €
Soirée Pyjama	10 €
Inscription hors délais	2€ / séance et par enfant
Dépassement des horaires d'accueil	11€17 /enfant

La 1ère partie du tableau concerne les baulchois ; la 2ème partie les communes extérieures ; la 3ème partie concerne la Commune de Perrigny, qui a signé une convention pour que les familles payent moins , une compensation financière étant en place. Un courrier sera envoyé aux autres communes dont les enfants fréquentent le PEJ pour éventuellement signer cette même convention.

PERSONNEL

2021-054 - Indemnité pour élections des agents municipaux

Il est proposé que le personnel communal, volontaire pour la participation aux scrutins électoraux, soit rémunéré à hauteur de 120 € brut par personne et par tour de scrutin pour les opérations se rapportant aux élections ou référendums qui se dérouleront dans le courant de l'année 2021.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021-055 - RIFSEEP

Le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il comprend deux parts :
- une part fixe : l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- une part variable : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu. L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions. Quant au CIA, celui-ci est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Après avoir délibéré, le Conseil décide :
- d'instaurer le RIFSEEP tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des conditions fixées ci-dessus ;
- d'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2021.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur Yannick BARBOTTE demande si une évaluation ou notation est effectuée pour le calcul de la part variable ; Réponse : la partie évaluation est faite par le chef de service puis validée par le Maire et le 1er adjoint. Cependant, la part variable est contrainte ; Madame Christiane GALLON demande si la part variable peut être augmentée : la réponse est non.

COMMISSION Finance / Chrystelle EDOUARD :

- Les travaux de voirie Grande Rue ont reçu un accord de principe mais n'ont pas été prévus au Budget Primitif 2021. Pour y remédier, cette opération passera en commission des finances afin de délibérer lors d'un prochain Conseil Municipal par une décision modificative.
Madame Chrystelle EDOUARD rappelle qu'une enveloppe « dépenses imprévues » est budgétée en section d'Investissement.

- La commission des finances se réunira le 17 juin à 18h30 afin de faire un point sur les dépenses et recettes réalisées par rapport à celles budgétisées.

- 45 nouvelles prises vont être installées pour les illuminations des fêtes de fin d'année. Les grands axes traversant la commune sont privilégiés : rue de la Tour, Montmercy, Avenue du Château, Boulevard de la Guillaumée. La part communale s'élève à 2 781 € HT.

Monsieur Yannick BARBOTTE complète les informations en indiquant qu'avec le changement des mâts d'éclairage, 45 prises existantes vont être mises en conformité.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en place de nouvelles prises.

COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :

- Les entreprises DRTP et SPIE ont commencé à changer les lampadaires en LED. Une télégestion sera mise en place pour réduire la pollution lumineuse et faire des économies d'énergie.
Concernant le terrain de football, le branchement n'est pas adapté (problème de disjonction) ; il faut revoir la puissance.
- Les travaux d'assainissement de l'impasse Jean-Marie Compérat sont en attente de décisions par la Communauté d'Agglomération.
- Vierge de Celle : les espaces verts n'ont pas été réceptionnés car non finis : mobilier urbain non installé, engazonnement repris.
L'étude de sol est lancée.
- Des pièges à moustiques ont été posés pour effectuer des tests de prévention des maladies humaines transmises par les insectes.
- La consultation du Marché de voirie communale est en cours.

COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :

Espace Sans Tabac
Lors de la visite (le 28 avril) des représentants du Comité de l'Yonne de la Ligue contre le cancer et l'association Tab'Agir, un tour de la commune a été fait avec eux pour déterminer les espaces qui pourraient être concernés.
Cinq lieux sont proposés :
- Square du Prieuré
- Parking du Pôle Enfance Jeunesse
- Devant les écoles
- Collège Jean Bertin
- City Stade

Les panneaux d'information seront fournis par la Ligue contre le Cancer ainsi que des pochoirs permettant de réaliser des marquages au sol.
Le conseil donne son accord pour les cinq lieux proposés.
Une convention a été proposée. Le conseil autorise Madame le Maire à signer la convention. Un arrêté municipal sera pris ensuite.

Repas des aînés
Suite au conseil de municipalité il est proposé d'organiser le repas des aînés le samedi 9 octobre au gymnase municipal (semaine bleue) si les mesures sanitaires le permettent.
Pour commencer à travailler sur l'organisation **la commission animation se réunira le jeudi 20 mai à 18h 30 en mairie.**
La feuille d'inscription au repas des ainés sera insérée dans le bulletin de juin.

Communication
Le bulletin municipal est en cours d'élaboration. La mise en page se fera la semaine prochaine. Il sera distribué à partir du 15 juin.

COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :

- Assistance à maitrise d'ouvrage pour la rénovation du gymnase, suite à la réunion de la commission du 28 avril :

La rénovation du gymnase est un des gros projets retenus pour cette mandature.
3 scenarii ont été proposés par AMO MacDonald pour la rénovation et l'extension du gymnase. La commission Sport a validé le scénario 2 qui consiste en la rénovation de la salle omnisports et la déconstruction /reconstruction de la zone annexes sportives du gymnase (salle tatami, salle de danse, vestiaire femmes, hall entrée, vestiaire hommes).

- Surface : existant 1 045 m2 + Extension 1 109 m2 **total 2 154 m2** dont 112 m2 de circulation
- Planning des travaux 14 mois
- Evaluation : 3 726 638 €

Le Conseil Municipal suit l'avis de la commission et opte pour le scenario 2.

Monsieur Richard FAURE demande si le tennis est prévu dans la rénovation. Monsieur GUYOT demande si le sol de la salle omnisport sera refait ; la réponse est négative pour les deux questions.
Madame Isabelle CAMBIER demande si des subventions sont déjà prévues et à quelle hauteur ; Madame Chrystelle EDOUARD répond qu'au stade du choix des scenarii, la réponse est inconnue, mais que toutes les subventions potentielles sont répertoriées.

- La Course cycliste « Course du prix du Muguet », prévue initialement le 1er mai est reportée au 6 juin.

- Élections Régionales et Départementales de juin :
Un mail sera envoyé aux utilisateurs et des affiches seront posées pour l'indisponibilité du gymnase du 17 au 29 juin pour l'organisation des élections.

- Une demande est faite par la section handisports du Club Avenir pour des créneaux au gymnase les samedis 8, 29 mai et le 12 juin de 10h à midi.

- Déconfinement : A compter du 19 mai les activités extrascolaires pour les mineurs sont possibles au gymnase. Les sections sportives du Club Avenir pourront reprendre leurs entraînements dans le respect des consignes sanitaires qui sont toujours en vigueur.
Après le 30 juin, toutes les restrictions devraient être levées, en attente des dernières consignes sanitaires.

COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :

Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) :
- La convocation au COPIL CAF du 1er juin à 14 h en Mairie est en cours d'envoi
- La fermeture de la structure est prévue le 1er septembre (veille de la rentrée scolaire). Plusieurs conseillers ne sont pas pour la fermeture et après échanges, Madame Claire GUEGUIN propose que le PEJ établisse un questionnaire auprès de tous les parents pour évaluer leurs besoins et que la décision de fermeture sera prise en fonction des réponses.
- Les essais avec les bacs gastro continuent à donner pleinement satisfaction : la présentation plait plus aux enfants que les barquettes.

Ecoles élémentaire et maternelle :
Les directrices d'école souhaitent la pose de panneaux d'identification des 2 écoles, afin de les différencier. Les services techniques feront un point à ce sujet avec les directrices.

Collège :
Le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) s'est réuni le vendredi 7 mai, Mme Da Costa représentait la mairie.
Avec la fusion des collèges Jean Bertin et Bienvenue Martin, la violence est en recrudescence. Le niveau 5ème est particulièrement touché. Des exclusions définitives (6) ont eu lieu dès le 1er trimestre. Des demandes de formation pour la médiation entre élèves et professeurs ont été faites.

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois :
Mme Gueguin sera présente à la commission « mobilités/transports » le jeudi 10 Juin à 18 h en présentiel.

COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :

- Grande rue : la signalétique sera mise en place, par les services du Conseil Départemental, début juin pour l'interdiction des poids lourds de plus de 3,5 tonnes et la déviation ; une information par voie d'article de presse, panneau lumineux et panneau Pocket sera faite.
- La réunion des Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) aura lieu le 17 mai au commissariat.

Personnel / Michel DUCROUX :

- Monsieur Ducroux annonce l'arrivée d'un agent aux services techniques.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

- Déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente les DIA au Conseil :

DESIGNATION	DATE RECEPTION	VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	REF CAD	SUPERFICIE	BIEN
DIA 21M0031	31/03/2021	M. et Mme THEVENOT	1 Allée du petit Bois	AD-68	976	B/TP
DIA 21M0032	01/04/2021	M. BOUCHE	950 Rue des Champs de St Eusèbe	BC-28	4 105	B/TP
DIA 21M0033	13/04/2021	SCI DACADO (M.&Mme DARCHE)	37bis Av. de la Paix	AW-68	806	B/TP
DIA 21M0034	annulée					
DIA 21M0035	20/04/2021	Mme BEAUCHAIS Nadine	66 Av. d'Auxerre	AP-408 et 547	1 604	B/TP
DIA 21M0036	22/04/2021	Consorts JARDON	10 Av. de Lorraine	AP-275	495	B/TP
DIA 21M0037	30/04/2021	Consorts LAROCHE	9 Allée de la Genotte	AE-14	864	B/TP
DIA 21M0038	03/05/2021	M. et Mme VITAL DO NASCIMENTO	11 Rue des Champs Casselins	AC-143	1 263	B/TP
DIA 21M0039	06/05/2021	M et Mme MARIGNIER	5 rue de Lambsheim	AP-427	561	B/TP

Informations du maire :

Résidence Intergénérationnelle : Le bornage des terrains a eu lieu en présence des différents voisins ; l'avis des domaines de janvier 2019 a été réactualisé en vue d'une signature prochaine des actes notariés.
Une salle communale sera mise à la disposition du Club Amitié et des associations baulchoises.
Le plan de la construction sera présenté lors d'un prochain conseil.

Questions diverses
- Monsieur Gérard PORA demande, si pour les élections Départementales et Régionales, le service Navette sera mis en place :
    - Monsieur Maurice MARAGNA sera sollicité pour les dimanches d'élections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.